

Compte rendu du Conseil de Hameaux du 4 octobre 2014

la Fracette, le Cozon, les Ciseaux, le Pont du lac, les Courriers, les Moulins, les Teppaz, le Carneret, Chez Joubert, la Combe

Chez Céline BOITON et David MIGNOT au Crêt de la Fracette

11 participants représentant 9 foyers : E. Braure, C. Boiton, D. Mignot, A. Albert, G. Locatelli, MT. Vincent, J. Giroud, B. et S. Noury, D. Deniz, J. Martin. **Excusée** : Chantal Thievenaz.

3 membres du Conseil municipal : S. Saule, E. Charrier, L. Bocchino.

Animation assurée par B. Bienassis, maire de Saint Pierre d'Entremont, Savoie.

La séance est ouverte à 14 heures 40 par la présentation des deux intervenants de l'ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables, créée en 1981) Christian Fleury et Jérôme Fournier membre de la LPO (ligue de la protection des oiseaux).

1) Présentation de l'ASDER sur l'éclairage public

Christian Fleury commence son exposé par la présentation de deux photos nocturnes de la Terre prises par la NASA à partir de la station spatiale. La première est prise en 1970, la deuxième en 2000. Ces deux photos montrent l'évolution considérable des zones lumineuses dans tous les pays du monde. L'augmentation de l'éclairage dans les vallées alpines permet, par contraste, de distinguer les massifs montagneux qui apparaissent sous forme de zones sombres.

- Quelques chiffres :

En France, le nombre de points lumineux a augmenté de 35 % en dix ans, ils se situent entre 9 et 10 millions pour une puissance de 1260 mégawatt équivalente à la puissance d'une tranche nucléaire.

La consommation est d'environ 6 téraW.h/an équivalente à la consommation électrique annuelle de 400 000 foyers, provoquant l'émission de 670 000 tonnes de CO² comparable aux déplacements de 372000 familles qui parcourraient chacune 15 000 km par an. La seule facture énergétique est de l'ordre de 400 à 500 millions d'euros, la maintenance se monte à 800 millions d'euros et les investissements à 400 millions d'euros.

Il est noté que la consommation de 91 kWh/an par habitant en 2000 pour l'éclairage public est plus du double que la consommation en Allemagne (43 kWh/an par habitant).

- L'importance de l'éclairage public dans la commune :

A Saint Pierre d'Entremont, le réseau d'éclairage public comporte 114 points lumineux commandés par 17 armoires, pilotées par des cellules photosensibles. Les ampoules récemment remplacées ont une puissance de 70 à 125 W.

En 2013 la consommation globale d'électricité des équipements communaux (bâtiments communaux et éclairage) est de 82496 kWh dont 53497 pour l'éclairage public, soit 65%, représentant 6250 euros soit 58% de la facture globale qui est de 10800 euros.

- Le Scénario Négawatt

Pour aborder la réduction des coûts de l'éclairage public Christian Fleury nous présente le scénario Négawatt. Ce concept s'appuie sur l'énergie que l'on ne consomme pas : la sobriété dans nos consommations, l'efficacité de nos installations et l'utilisation d'énergies renouvelables. Ces trois piliers sont complémentaires entre eux.

L'idée générale de la transition énergétique est de travailler sur ces trois piliers :

- supprimer les excès qui engendrent des gaspillages.
- améliorer la conception et le fonctionnement de nos installations.
- faire appel aux énergies renouvelables.

Si ce concept est abordé ici dans le cadre de l'éclairage public, il s'applique dans beaucoup

d'autres domaines tels que les logements, les déplacements et les sites industriels.

- Sur quoi pouvons-nous agir ?

Nous pouvons agir dans un premier temps sur la sobriété et l'efficacité ; en attendant la venue de lampadaires solaires il est possible de faire appel à un fournisseur d'énergie tel qu'Enercoop.

Revenant à la notion de sobriété, celle-ci peut être réalisée par l'extinction des bâtiments publics et des bureaux durant la nuit, disposition rendue obligatoire depuis 2013. En France, l'économie réalisée serait de l'ordre de 200 millions d'euros et de 250 000 tonnes de CO² selon l'ADEME.

Il est possible de n'éclairer que si cela est nécessaire, seulement là où cela est indispensable et en adaptant l'intensité lumineuse aux besoins. Nous pouvons aussi agir sur les temps d'éclairage.

Le deuxième axe d'économies concerne l'efficacité des installations : luminaires mieux adaptés et mieux conçus ; dans de nombreux cas 30 à 50% de l'éclairage est perdu par diffusion vers le ciel (luminaires en forme de boules). L'idéal étant les luminaires dirigeant principalement la lumière vers le sol.

Le temps d'éclairage peut être régulé par des horloges astronomiques digitales qui permettent une programmation précise des temps d'extinction tout en ajustant l'allumage automatiquement en fonction de la durée de jour liée aux saisons.

Ponctuellement il est possible de ne fournir l'éclairage utile que pendant une durée déterminée par des systèmes de détections.

Le choix des ampoules est également un facteur d'économies important ; les ampoules à vapeur de mercure (lumière blanche) consomment beaucoup d'énergie et, de plus, sont très perturbantes pour les insectes nocturnes ; les ampoules à vapeur de sodium à lumière jaune-orange consomment moins d'énergie et sont moins attractives pour la faune.

Les éclairages par LED représentent 50 à 75% de consommation en moins et permettent une orientation du faisceau lumineux uniquement vers la zone à éclairer.

L'éclairage public est souvent perçu comme une réponse à « la peur du noir » et à une protection contre les atteintes aux biens alors que suivant les statistiques 80% des cambriolages ont lieu de jour, 55% entre 14 heures et 17 heures et que 99% ont lieu dans des lieux parfaitement éclairés.

- Éteindre la nuit permet de regarder les étoiles

Citons l'ANPCEN- Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne dont le but est de sensibiliser les particuliers et les municipalités sur les nuisances des éclairages urbains et à la richesse des ciels étoilés.

- Besoins objectifs en matière d'éclairage public :

Les besoins objectifs se situent au niveau de la circulation automobile dans les zones que l'on peut estimer dangereuses, de la sécurité des biens ainsi que pour le déplacement des piétons. Dans la commune, certains lieux comme la station service méritent un éclairage spécifique pour faciliter leur utilisation.

- L'impact de l'éclairage public sur la faune et la flore - Jérôme Fournier

Comme exemple, le plus connu, il évoque les oiseaux migrateurs qui par l'éclairage de zones de plus en plus vastes ne perçoivent plus les étoiles pour se guider, se perdent et, attirés par l'éclairage des infrastructures se fracassent contre elles.

La durée des nuits et leur qualité constituent une fonction informative pour le métabolisme des plantes et la photosynthèse. La diminution diurne annonce l'arrivée de l'hiver et permet à la plante de se préparer pour la période hivernale.

- *Impact sur les oiseaux :*

Comme nous l'avons vu précédemment les oiseaux migrateurs nocturnes perdent leurs repères célestes, dévient de leurs itinéraires habituels et ne retrouvent pas leur nid ou leur zone de reproduction, celle-là est alors fortement perturbée et peut entraîner la disparition de l'espèce.

Le comportement des oiseaux des villes est modifié par le « jour artificiel » qui les rend actifs plus

longtemps. Le cas des étourneaux est caractéristique, l'activité nocturne de ces oiseaux grégaires, leurs cris et leurs chants, deviennent une véritable nuisance pour les habitants.

D'autres espèces nocturnes, au contraire, voient dans le raccourcissement des nuits une diminution de leur temps de recherche de nourriture.

- Impact sur les mammifères :

Se dirigeant par écholocation, les chiroptères ne sont pas directement affectés dans leurs déplacements par l'éclairage nocturne, ils le sont de manière indirecte par la concentration des insectes et des papillons autour des luminaires ce qui favorise certaines espèces au détriment des autres qui fuient la lumière.

Les espèces qui se sont adaptées à la lumière se retrouvent devant une profusion de nourriture ce qui entraîne une surprédation susceptible de réduire leur ressource alimentaire ; celles qui fuient la lumière voient leurs proies se concentrer dans les zones lumineuses les privant ainsi de nourriture.

La plupart des mammifères sauvages se reposent le jour et se nourrissent à la nuit tombée. Les zones urbanisées fortement éclairées sont des obstacles à leurs déplacements et modifient leurs comportements tant sur le plan de la nourriture que sur celui de la reproduction.

- Impact sur les insectes et les invertébrés :

Le rassemblement des insectes autour des sources lumineuses provoque une mortalité importante par une suractivité et une prédation importante des chauves-souris. Les lampes non protégées brûlent les insectes.

Les insectes du sol sont également très sensibles à la lumière (fourmis, cloportes, carabes,...etc.); on peut constater des rassemblements d'insectes du sol au pied des lampadaires, d'autres espèces au contraire fuient la lumière.

La conséquence en est la disparition possible de certaines espèces.

- Impact sur les amphibiens et les poissons :

Outre les déplacements qui ayant lieu essentiellement la nuit sont gênés par la lumière les grenouilles dont les chants nuptiaux diminuent sous l'effet de la lumière perturbant ainsi leur reproduction.

L'exemple du silure normalement actif la nuit peut être incité à chasser sous l'effet de la lumière si celle-ci lui procure des opportunités.

Pour toutes les espèces, la faune est affectée par les éclairages urbains ; elle subit soit des destructions directes, soit les effets d'un déséquilibre de la chaîne alimentaire par modification de la relation entre la proie et le prédateur.

- Impact sur les végétaux :

La lumière modifie le métabolisme des plantes. Pour une plante, la diminution de la durée d'ensoleillement indique l'approche de l'hiver et lui permet de s'y adapter ; l'éclairage artificiel retarde la chute des feuilles.

La flore est affectée par l'égarage des papillons nocturnes autour des sources lumineuses nuisant ainsi à la pollinisation ; ce phénomène est particulièrement grave pour les plantes éphémères, si la pollinisation ne se fait pas pendant la période très courte de floraison par manque d'insectes, il n'y aura pas de reproduction.

La flore et la faune sont également fortement agressées par les travaux de nivellement et de terrassement nécessaires à la mise en place des réseaux d'éclairage public.

2) Quelles orientations retenir localement sur l'éclairage public ?

Une discussion s'engage sur l'éclairage du hameau de la Fracette, complètement refait en 2009. Si celui-ci donne globalement satisfaction, certains points lumineux s'avèrent particulièrement gênants après quelques années de fonctionnement ; le type de lanterne installée ne permet pas un éclairage strictement dirigé vers le sol ; Il n'est pas possible de différencier le fonctionnement de chaque candélabre car ils sont tous alimentés par la même armoire électrique.

Quelques suggestions proposées par les habitants :

- L'éclairage du parking pourrait être muni d'un détecteur qui permettrait de ne l'éclairer qu'en cas de présence des utilisateurs : faisabilité à vérifier avec un électricien (lampadaire non indépendant du reste du réseau Fracette).

- Pour les points lumineux gênants, ne pas remplacer certaines ampoules quand elles sont usées
- Modifier les hauteurs (lanternes sur mât ou sur potence) pour une meilleure efficacité
- Toutes des personnes présentes valident le principe d'expérimenter une extinction nocturne, pour commencer de 22 h à 5 h du matin.

Sont joints au présent compte rendu les plans des éclairages actuels. Chacun pourra indiquer les points lumineux qui pourraient être supprimés (pas de remplacement des ampoules) ou les hauteurs à corriger.

Nous commencerons l'expérimentation de l'extinction nocturne dès que les réseaux seront équipés d'horloge. Un premier bilan sera fait après quelques mois de fonctionnement.

3) Autres points abordés en réunion

Brigitte Bienassis présente

- Le logo de la commune, nouvellement créé. Il sera dorénavant utilisé sur tous les courriers de la mairie. La commune a fait réaliser par une entreprise française 120 gobelets plastics (réutilisables) avec ce logo, inaugurés à ce conseil de hameaux.
- Le nouveau site internet de la commune qui viendra remplacer celui actuel avant la fin de l'année.

Le Conseil se termine à 16 heures 15.

.....

**Le prochain conseil de hameaux se tiendra
chez M et Mme Noury aux Courriers.**

.....